



La RVA 2021 devra tenir compte de la situation exceptionnelle engendrée par la crise sanitaire.

Dans le contexte du Covid 19, un dispositif exceptionnel a été mis en place pour la rémunération variable de certains vendeurs produits et services Hypermarchés sur la période d'activité de Mars & Avril 2020.

Ce dispositif garantit au minimum la rémunération variable A-1 dans la situation où ces derniers ont aidé leurs collègues, et principalement sur l'alimentaire à la demande du magasin.

Ce dispositif est reconduit pour le mois de mai car certains vendeurs produits et services ont continué leurs efforts de solidarité.

! Le paiement se fera sur la paie d'Août 2020.

Le SNEC se satisfait de cette mesure et demande à ce qu'aucun vendeur ne soit oublié.

RVA

Plus largement, la crise sanitaire ayant engendré une perte de chiffre d'affaires, la RVA versée en 2021 sera impactée pour tous les encadrants du groupe Carrefour.

Le SNEC souhaite que la Direction prenne en compte cette situation exceptionnelle qui ne doit pas léser un encadrement qui s'est pleinement investi.

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27